

Affaire «Sika»

Ethos sollicite la justice pour contrer Saint-Gobain

«Le groupe français ne chercherait qu'à faire disparaître un concurrent», selon le président de la fondation genevoise

Philippe Rodrik

L'affaire «Sika», du nom de cette firme zougnoise, leader mondial des produits chimiques de construction, suscite un nouveau rebondissement, particulièrement surprenant. En sa qualité d'actionnaire, la fondation genevoise Ethos a en effet sollicité la justice pour favoriser l'échec du fameux plan du 8 décembre 2014. A cette date, les héritiers de feu Romuald Burkard, le dernier descendant du fondateur de Sika AG demeuré à la tête de l'entreprise, et Compagnie de Saint-Gobain SA ont en effet annoncé une transaction historique.

Rappel des faits. Les héritiers de Romuald Burkard, regroupés au sein de la holding Schenker-Winkler, se sont vus proposer par le groupe français un prix appréciable pour leur paquet d'actions Sika: 2,75 milliards de francs. Soit une prime d'environ 80% sur le cours actuel du titre, coté au Swiss Performance Index. A ce prix, Compagnie de Saint-Gobain SA devrait mettre la main sur 16,1% du capital-actions de Sika AG et 52,9% des droits de vote. Le directeur et six des neuf administrateurs de l'entreprise suisse continuent toutefois de s'opposer à ce projet. Jusque-là avec succès.

Une première pour Ethos

Raison de leur réussite? Le conseil d'administration a appliqué une disposition statutaire lui permettant de limiter à 5% les droits de vote de la famille Burkard, en cas d'intention de transfert d'actions



Selon Dominique Biedermann, président d'Ethos, «Saint-Gobain ne chercherait qu'à faire disparaître un concurrent». KEYSTONE

Portrait d'Ethos

Ethos, fondation genevoise, sert depuis près de vingt ans le financement des retraites et l'investissement socialement responsable. A cette fin, elle conseille 215 caisses de pension pour leurs votes en qualité d'actionnaires de sociétés cotées. Les clients institutionnels d'Ethos détiennent des actions suisses dont la valeur totale approche les 40 milliards de francs, soit environ 3,5% de la capitalisation boursière suisse. De ces investissements dépendent les retraites de 1,1 million d'assurés, actifs ou pensionnés, domiciliés en grande partie dans les cantons de Genève et Vaud. P.R.K

nominatives. Celles-ci étant toute entre les mains de ladite famille. A l'origine, cette disposition visait à protéger la société de tout rachat hostile. Aujourd'hui elle est utilisée pour bloquer la vente des actions détenues par les héritiers à Compagnie Saint-Gobain SA. Le conseil d'administration a en effet appliqué la limitation des droits de vote de la famille Burkard à 5% sur tous les objets liés à cette

transaction, lors des votes des assemblées générales d'actionnaires d'avril 2015, juillet 2015 et avril 2016.

Mais les descendants de Romuald Burkard ne se sont pas laissés faire. Ils ont intenté une action civile contre Sika AG, auprès du Tribunal cantonal de Zoug, dès le 22 mai 2015. Leur but est d'obtenir l'annulation des décisions prises, alors que leurs droits de vote étaient limités à 5%. En ce sens, les propriétaires de la holding Schenker-Winkler fondent leurs espoirs sur les dispositions du Code des obligations relatives à la société anonyme. Ethos a ensuite sollicité elle aussi la justice. Pour la première fois de son histoire, en sa qualité d'actionnaire.

La fondation soutenait en effet les membres indépendants du conseil d'administration contre la famille Burkard. A ce titre, elle se réfère à l'article 74 du Code de procédure civile: «Quiconque rend vraisemblable un intérêt juridique à ce qu'un litige pendant soit jugé en faveur de l'une des parties peut en tout temps intervenir à titre accessoire et présenter au tribunal une requête en intervention à cet effet.» Mais les héritiers ont immédiatement répliqué en contestant la qualité pour agir d'Ethos.

Le Tribunal cantonal de Zoug vient pourtant de confirmer les droits d'Ethos d'agir «en tant qu'intervenant accessoire», aux côtés du conseil d'administration de Sika. Et l'accès à toutes les pièces de la procédure est ainsi garanti à la fondation. Le président d'Ethos, Dominique Biedermann, tente cette expérience inédite, car il est persuadé, comme la majorité des dirigeants de Sika AG, du caractère hostile de la prise de contrôle de l'entreprise par Saint-Gobain: «Les deux sociétés sont actives dans les mêmes domaines et même souvent en concurrence directe. Sika se trouve ainsi presque toujours en lice sur les mêmes appels d'offres que Weber, filiale de Saint-Gobain spécialisée dans les mortiers.»

Saint-Gobain se défend

Aux yeux de Dominique Biedermann, «Saint-Gobain ne chercherait donc qu'à faire disparaître un concurrent plus performant que lui». Le directeur général du groupe français, Pierre-André de Chalendar, a pourtant pris des engagements vis-à-vis du personnel de Sika: «Notre projet préserve l'identité de Sika AG, assure le maintien de son siège et de sa cotation en Suisse». L'Auvergnat a aussi exclu toute restructuration de site liée à la transaction et tout licenciement.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble du litige sur l'avenir de Sika n'est pas près de trouver son issue. Au début de l'année un verdict du Tribunal cantonal de Zoug, sur l'action opposant la famille Burkard au conseil d'administration, était attendu en été. L'échéance de l'hiver prochain paraît désormais plus probable. Les deux parties ont en plus déjà manifesté leur intention de porter l'affaire jusqu'au Tribunal fédéral, si elles subissaient un échec auprès des instances précédentes. Le suspense s'annonce torride.

Credit Suisse: l'AG s'est déroulée sans turbulences

Contrairement à ce qui était attendu, les actionnaires n'ont pas profité de l'événement pour faire part de leur mécontentement

L'assemblée générale ordinaire de Credit Suisse, qui s'est tenue hier à

Zurich-Oerlikon, a accouché d'une souris. Pressenti comme un événement où les actionnaires allaient faire part de leur mécontentement sur la nouvelle stratégie de la deuxième grande banque suisse présentée en octobre, puis accélérée en février, il n'en a rien été. Les propriétaires de Credit Suisse ont

accepté le rapport de rémunération à 79,3% de «oui». Ce pourcentage est plus haut que l'année passée. Avec respectivement 94,8% et 86,4% de «oui», il y a également eu un clair consensus au niveau du rapport de gestion et de la décharge au conseil d'administration, alors que sur ce sujet et

d'autres objets soumis au vote, la fondation genevoise Ethos pour un investissement responsable avait recommandé de dire «non».

Autant Urs Rohner, le président de la banque, que le directeur Tidjane Thiam ont souligné le contexte difficile dans lequel la réorganisation à lieu. T.T.

Indices boursiers

INDICE	CLÔTURE	VAR.*	INDICE	CLÔTURE	VAR.*
SPI	8566.82	▼ -1.48%	Stoxx 50	2856.28	▼ -2.58%
SMI	7960.85	▼ -1.71%	Dow Jones	17704.1	▼ -0.71%
CAC 40	4428.96	▼ -2.82%	Nasdaq	4761.04	▼ -0.92%
FT 100	6241.89	▼ -1.27%	Nikkei	fermée	
Xetra DAX	10038.97	▼ -2.73%	Shanghai comp.	3075.01	▼ -0.24%
Euro Stoxx 50	3028.21	▼ -3.11%	Bovespa	53705.82	▼ -1.12%

*VAR = Variation par rapport à la veille

SMI (Swiss Market Index)

TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**	TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**
ABB N	20.28	-1.0	-1.5	Richemont N	63.80	-1.8	-23.7
Actelion N	155.—	-0.5	+25.0	Roche BJ	242.50	-1.9	-10.0
Adeco N	61.75	-4.2	-19.5	SGS N	2111.—	-1.4	+16.0
CS Group N	14.57	-4.1	-39.4	Swatch Group P	327.60	-0.7	-22.1
Geberit N	368.30	-1.1	+10.5	Swiss Life N	242.10	-0.7	+8.7
Givaudan N	1890.—	-0.9	+7.3	Swiss Re N	85.10	-3.7	+2.4
Julius Baer N	41.01	-2.2	-17.0	Swisscom N	486.50	-0.8	-12.7
LafargeHolcim N	48.57	-0.1	-32.4	Syngenta N	384.—	-1.4	+22.1
Nestlé N	71.50	-1.4	-1.9	UBS N	16.60	-1.2	-12.0
Novartis N	73.20	-2.1	-24.3	Zurich Ins. N	214.70	-1.1	-25.9

*VAR = Variation par rapport à la veille **VAR = Variation sur un an

Valeurs romandes importantes

TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**	TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**
Addex	2.73	-0.4	-12.5	Lem	860.—	0.0	+3.9
APGSGA	402.—	+0.1	+4.4	Logitech	14.70	0.0	+3.9
BCGE	293.—	-0.1	+22.1	Pargesa	66.65	-0.7	-2.3
BCV	661.50	-0.8	+20.1	Romande Energie	1065.—	+1.4	-7.2
EdmondRothschild	5930.—	+1.9	+9.8	Swissquote	23.80	+0.2	-20.7
Bobst	52.40	-0.4	+22.9	Temenos	49.75	-0.7	+45.9
Co.Fin.Tradition	65.70	+1.4	-1.5	Vaudoise Assur.	500.50	+0.1	-4.1
Aevis	42.25	+3.0	-7.7	Vetropack	1500.—	+0.6	-6.3
Groupe Minoteries	335.—	-1.8	+1.5				
Kudelski	16.35	-2.1	+16.4				

*VAR = Variation par rapport à la veille **VAR = Variation sur un an

Métaux précieux

	ACHAT CHF/KG	VENTE CHF/KG	ACHAT USD/OZ	VENTE USD/OZ
Or	39159.—	39659.—	1274.30	1275.10
Ag	540.30	555.30	17.68	17.73
Vreneli		225.—		252.—

Pétrole

	CLÔTURE	PRÉC.
Mazout 100l à 15° (prix indicatif)	76.6	75.5
Essence Litre (s/p 95)	1.44	1.41
Brent Brut en USD par baril	48.22	48.14

Monnaies (Billets)

	ACHAT	VENTE
Euro	1.0740	1.1360
Dollar US	0.9315	1.0035
Livre Sterling	1.3635	1.4635
Dollar Canadien	0.7390	0.8010
100 Yens	0.8590	0.9410
100 Cour. suéd.	11.6400	12.6000
100 Cour. norvég.	11.4200	12.5600
100 Cour. dan.	14.2900	15.4700

